

PRIX DAVY

Ce prix, fondé par M. le Prof. BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, reçus à Genève dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirans. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} mars 1841. Le prix sera de la valeur de 300 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau du bedeau de l'Académie.

PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mars 1842. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrens, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau du bedeau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1841-1842.

Le semestre d'hiver commencera dans la dernière semaine d'octobre. Cette semaine sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux de graduation.

Les cours du semestre d'hiver commenceront tous le lundi 1^{er} novembre, et dureront jusqu'au samedi 2 avril. Les examens sur ces cours commenceront le lundi 11 avril, et continueront les jours suivans.

Le semestre d'été commencera le lundi 2 mai, et durera jusqu'au samedi 30 juillet. — Les examens sur les cours de ce semestre commenceront immédiatement après la fin de ces cours.

GENÈVE,

IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ.

1841

AVIS

RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai
1835, et du règlement du 30 août 1839.)

Art. 1^{er} de la Loi.

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

Art. 1^{er} du Règlement.

L'enseignement académique institué par l'Art. 1^{er} de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1^o Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2^o Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1841 - 1842.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Exégèse du Nouveau-Testament. — M. le Professeur CELLÉRIER expliquera les deux derniers chapitres de la première épître aux Thessaloniens. — Ce cours se terminera au 12 décembre et aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, et le samedi à dix heures.

Critique sacrée. — Le même Professeur exposera l'introduction spéciale à chaque livre du Nouveau-Testament. — Ce cours commencera le 12 décembre, et aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, et le samedi à dix heures.

Hébreu. — M. le Prof. MUNIER enseignera la grammaire et la syntaxe, d'après les principes de la grammaire publiée par M. le Prof. Cellérier (2^e édition). Il lira ensuite le 2^e livre de Samuel, chap. I^{er} et suivants, et les Proverbes, chap. I^{er} et suivants. — Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur lira le Livre de Jérémie, chap. I^{er} et suivants. — Ce

cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à une heure pour les étudiants de seconde, troisième et quatrième années.

Théologie dogmatique. — M. le Prof. CHENEVIÈRE exposera les preuves de l'existence de Dieu créateur, conservateur et juge; puis il développera les arguments en faveur de l'existence de l'âme et de son immortalité. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise pendant le moyen âge, depuis le pontificat de Grégoire-le-Grand jusqu'à la réformation. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à huit heures.

Etude des orateurs chrétiens. — Le même Professeur. Etudes et exercices sur quelques ouvrages des principaux orateurs chrétiens du quatrième siècle. — Ce cours, obligatoire pour les étudiants des seconde, troisième et quatrième années, aura lieu le mardi à huit heures, à partir du 1^{er} janvier.

Théologie pratique. — M. le Prof. DIODATI traitera des conditions requises pour l'exercice du ministère évangélique. Il envisagera particulièrement le ministre de l'Evangile sous le double rapport des dispositions qui doivent former son caractère, et des qualités que réclament les fonctions de prédicateur. Cette seconde partie comprendra l'Homilétique. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à deux heures, et le mardi à onze heures. Une leçon chaque semaine sera consacrée à des exercices de prédication.

Exercices de prédication. — Deux fois par semaine, MM. les Professeurs de la Faculté entendront et jugeront les sermons d'étude que MM. les Proposants sont astreints à composer.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Exégèse du Nouveau-Testament. — M. le Professeur CELLÉRIER expliquera pendant les six premières semaines, soit jusqu'au 12 juin, la seconde épître aux Thessaloniens. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, et le samedi à dix heures.

Archéologie biblique. — Le même Professeur, à partir

du 12 juin, exposera l'esprit de la législation mosaïque. — Ce cours aura lieu aux mêmes heures que le précédent.

Hébreu. — M. le Prof. MUNIER lira le livre des Psaumes, Ps. CIII et suivants. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — Le même Professeur continuera et terminera l'Exégèse du prophète Jérémie. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à une heure pour les étudiants de seconde, troisième et quatrième années.

Syriaque. — Le même professeur, après une introduction sur l'histoire de la langue et de l'écriture syriaque, exposera les principes de la grammaire. Il interprétera quelques chapitres de la version syriaque du Nouveau-Testament (édition de Guthrie ou de la Société Biblique de Londres, et quelques fragments tirés de la Chrestomathie de G. G. Kirsch). — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à sept heures.

Morale. — M. le Prof. CHENEVIÈRE traitera de la morale naturelle, et si le temps le permet, il continuera son cours de morale chrétienne. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. CHASTEL continuera son cours d'hiver. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à huit heures.

Théologie apologetique. — M. le Prof. DIODATI continuera à exposer la philosophie de l'apologétique. Il traitera particulièrement de la nécessité, des avantages et des caractères de la Révélation. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à deux heures.

Le même Professeur donnera le mardi à onze heures une leçon de prédication.

Exercices de prédication. — Comme dans le semestre d'hiver.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil moderne. — M. le Prof. TREMBLEY traitera des testaments, substitutions et partages. — Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures, et le mardi à dix heures.

Droit civil moderne et histoire du droit civil. — M. le Prof. ODIER fera une introduction élémentaire à l'histoire du droit civil moderne, et traitera des tutelles et de l'interdiction. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ exposera l'histoire du droit romain. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à une heure, et le mardi à midi.

Economie politique. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à onze heures.

Instruction criminelle. — M. le Prof. DUVAL. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à midi, et le vendredi à onze heures.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours devant MM. les Professeurs de la Faculté.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit commercial. — M. le Prof. TREMBLEY traitera de la lettre de change et des autres contrats commerciaux. — Ce cours aura lieu le lundi à huit heures, et les mardi et vendredi à neuf heures.

Droit civil moderne. — M. le Prof. ODIER traitera du

louage et des autres contrats. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures, et le mardi à dix heures.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ exposera la partie générale du droit romain. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

Droit international. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à midi.

Instruction criminelle. — M. le Prof. DUVAL. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.

Faculté des Sciences.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie morale et philosophie sociale. — M. le Prof. CHOISY. — Etude des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales du droit et du devoir. Théorie de la civilisation et de ses degrés. Applications à la statistique et à l'économie politique. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Psychologie. — Le même Professeur. — Etude des facultés intellectuelles de l'homme. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants de première année.

Mathématiques élémentaires. — M. le Prof. PASCALIS pour les étudiants de première année.

A) *Géométrie analytique* à deux et à trois dimensions. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

B) *Exercices de mathématiques* sur des questions d'algèbre et de géométrie : le mardi à neuf heures.

Mathématiques supérieures. — M. le Prof. DECRUE enseignera le calcul différentiel et le commencement du calcul intégral. — Ce cours, qui sera précédé de quelques notions sur la théorie générale des équations, est destiné aux étudiants de seconde année. Il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à huit heures pour les étudiants de seconde et troisième années.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Prof. COLLADON. — Complément des études de statique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Ponts en fer et en charpente. Ponts suspendus. Chemins de fer. Dynamique des corps solides. Classification des éléments des machines. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à midi pour les étudiants de troisième année.

Astronomie. — M. le Prof. PLANTAMOUR. — Théorie du mouvement elliptique et parabolique. Théorie générale des éclipses et occultations. — Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures pour les étudiants de seconde et de troisième années.

Notions élémentaires de dynamique et d'astronomie. — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et samedi à dix heures.

Physique. — M. le Prof. DE LA RIVE. — Propriétés générales des corps. Calorique. Electricité et magnétisme. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures pour les étudiants de première année.

Chimie. — M. le Prof. MARIIGNAC. — Chimie *inorganique* ou *générale*. Corps simples divisés en deux classes. Métalloïdes et métaux. Métalloïdes : Composés binaires formés par les corps de ce groupe. Acides, bases, corps neutres. Capacité de saturation. Équivalents chimiques et atomes. Métaux : Composés binaires formés par les métalloïdes et les métaux. Alliages. Sels. Lois de Berthollet. — Ce cours aura

lieu les lundi et mercredi à une heure, et le samedi à deux heures pour les étudiants de seconde année.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Caractères des minéraux, physiques, cristallographiques et chimiques. Classification. Gazolithes et leurs composés. Métaux et leurs composés. Minéraux à plusieurs bases. Silicates. Minéraux d'origine organique. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à deux heures pour les étudiants de troisième année.

Physiologie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE fils. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à onze heures pour les étudiants de seconde et de troisième années.

Anatomie comparée. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE. — Anatomie et physiologie des organes qui servent à la nutrition. Formation et développement des animaux. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à une heure pour les étudiants de première et de seconde années.

Zoologie descriptive. — Le même Professeur. — Histoire naturelle des oiseaux et des poissons. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à deux heures pour les étudiants de troisième année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Logique. — M. le Prof. CHOISY. — Traité de la méthode. Notions élémentaires et applications du calcul des probabilités. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants des deux premières années.

Mathématiques élémentaires. Algèbre. — M. le Prof. PASCALIS. — Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolution des équations exponentielles. Théorie algébrique des logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. — Les dernières leçons seront employées

à démontrer les principaux théorèmes dont se compose la trigonométrie sphérique. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à dix heures, et les mardi et samedi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Mathématiques supérieures. — M. le Prof. DECRUE continuera l'exposition du calcul intégral. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Prof. COLLADON. — Principes d'hydrostatique et d'hydrodynamique. Mesures barométriques. Moteurs à eau, à gaz et à vapeur. Navires à vapeur. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à onze heures pour les étudiants de troisième année.

Astronomie. — M. le Prof. PLANTAMOUR. — Continuation du cours d'hiver. — Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures pour les étudiants de seconde et de troisième année.

Arpentage et topographie. — M. le Prof. DECRUE. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à une heure pour les étudiants des deux premières années.

Physique expérimentale. — M. le Prof. DE LA RIVE. — Acoustique et optique. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Chimie. — M. le Prof. MARIGNAC. — Composition et propriétés générales des substances organiques. Lois qui régissent leurs modifications. Acides et alcalis organiques. Alcool, ses dérivés et corps analogues. Huiles essentielles. Sucres, amidons, ligneux, corps gras, etc. Fermentation, putréfaction, nutrition des végétaux et des animaux, respiration. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à une heure pour les étudiants de seconde année.

Géologie. — Le même Professeur. — Composition générale de l'écorce du globe terrestre, roches massives, roches stratifiées, débris organiques. Etudes spécifiques des roches et des fossiles. Phénomènes qui se passent encore de nos jours. Classification et étude des terrains stratifiés. Etude et origine des roches non stratifiées. Roches métamorphiques. Filons. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à dix heures pour les étudiants de troisième année.

Organographie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE fils. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à onze heures pour les étudiants de première année.

Exercices pratiques de botanique. — Le même Professeur. — Recherche et détermination des plantes. Descriptions. Herborisations. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures pour les étudiants de seconde et de troisième années.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ
DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie rationnelle.	4	4	3	4	»	»
Mathématiques élémentaires. . .	4	4	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique théorique et appliquée.	»	»	»	»	3	3
Astronomie.	2	»	2	2	2	2
Géométrie descriptive.	»	»	2	»	2	»
Arpentage.	»	2	»	2	»	»
Physique.	3	3	»	»	»	»
Chimie.	»	»	3	3	»	»
Minéralogie et Géologie.	»	»	»	»	2	3
Botanique.	»	3	2	2	2	2
Anatomie comp. et Zoologie. . . .	3	»	3	»	2	»
TOTAL.	16	16	18	16	13	10

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du programme.*)

1° Pour les étudiants de troisième année,

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique* et d'*Anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Logique*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique* et d'*Organographie botanique*.

2° Pour les étudiants de quatrième année,

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Philosophie morale et sociale*, d'*Astronomie élémentaire*, de *Chimie* et de *Physiologie botanique*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Logique*, d'*Arpentage* et de *Chimie*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Lettres, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et seconde années préparatoires. (*Voyez l'avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Éléments d'algèbre. — M. le Prof. PASCALIS. — Notions préliminaires. Les quatre opérations fondamentales. Résolution et discussion des équations et des problèmes du premier degré à une et à plusieurs inconnues. Analyse indéterminée du premier degré. Extraction des racines carrées des quantités tant numériques qu'algébriques. Calcul des radicaux du se-

cond degré. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à huit heures, et le vendredi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Géométrie élémentaire et trigonométrie rectiligne. — Le même Professeur. — Les cinq premiers livres de la géométrie de Legendre. La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Exercices de mathématiques. — Le même Professeur. — Exercices sur des questions de géométrie et d'algèbre. — Le samedi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Notions élémentaires de physique. — M. le Prof. MARCET exposera, dans ce cours destiné à servir d'introduction au cours de physique de la Faculté des Sciences, les propriétés générales des corps et quelques notions sur le mouvement, les forces en général, et les principes les plus simples de l'hydrostatique et de la pneumatique. Il insistera en particulier sur tout ce qui concerne les poids et les mesures, et la description des instruments. — Ce cours aura lieu les mercredi et samedi à une heure pour les étudiants de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Éléments d'algèbre. — M. le Prof. PASCALIS. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du second degré. Questions de maximums et de minimums. Propriétés des trinômes du second degré. Equations du second degré à deux inconnues. Equations bicarrées. Progressions par différence et par quotient. Théorie des logarithmes et usage des tables. Théorie des permutations, des arrangements et des combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à huit heures, et le vendredi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Géométrie élémentaire. — Le même Professeur. — Les trois derniers livres de la géométrie de Legendre. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à une heure pour les étudiants de seconde année.

Eléments de statique. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Philosophie. — M. le Prof. CHOISY. — Eléments de logique et de dialectique pour servir d'introduction à l'étude de la philosophie. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures pour les étudiants de seconde année.

Faculté des Lettres.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Histoire et critique de la littérature grecque. — M. le Prof. CHERBULIEZ continuera l'histoire de l'épopée grecque, à partir de l'époque d'Alexandre-le-Grand. Il exposera celle de la poésie lyrique chez ce même peuple, et interprétera un choix d'odes d'Anacréon et de Pindare. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à midi pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — Le même Professeur interprétera le onzième livre de l'Institution de Quintilien. — Ce cours aura lieu le vendredi à neuf heures pour les étudiants de troisième année.

Herméneutique. — Le même Professeur exposera les principes de l'Herméneutique et de la critique avec leur application aux auteurs profanes. — Ce cours aura lieu le samedi à midi pour les étudiants des deux années.

Histoire et critique de la littérature latine. — M. le Prof. VAUCHER. — Etudes sur la vie et sur les écrits de Cicéron. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Histoire. — M. le Prof. ROGET traitera de l'histoire du dix-huitième siècle jusqu'à l'abolition des Jésuites. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à midi pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Prof. Adolphe PICTET traitera de l'histoire comparée des poésies épiques. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures pour les étudiants des deux années.

Philosophie morale et philosophie sociale. — M. le Prof. CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Psychologie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants de première année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire et critique de la littérature latine. — M. le Prof. CHERBULIEZ exposera l'histoire de la littérature latine au quatrième et au cinquième siècle après Jésus-Christ. Il interprétera quelques morceaux de Claudien et la Moselle d'Ausone. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Littérature grecque. — Le même Professeur interprétera l'Eutyphron de Platon. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures pour les étudiants des deux années.

Histoire. — M. le Prof. ROGET continuera l'histoire du dix-huitième siècle depuis l'abolition des Jésuites jusqu'en 1789. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à midi pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Prof. Adolphe PICTET traitera de l'Esthétique. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à midi pour les étudiants des deux années.

Logique. — M. le Prof. CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures pour les étudiants des deux années.

COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du Programme.*)

1° Pour les étudiants de troisième année,

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine* (M. le Prof. CHERBULIEZ) et de *Littérature moderne*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine* et de *Littérature moderne*.

2° Pour les étudiants de quatrième année,

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Littérature grecque*, d'*Herméneutique*, de *Littérature latine* (M. le Prof. VAUCHER), d'*Histoire* et de *Littérature moderne*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, d'*Histoire* et de *Littérature moderne*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera et commentera, avec les étudiants de première année, les livres XVIII et XIX de l'Illiade et la partie historique du second livre de Thucydide. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de seconde année, les Trachiniennes de Sophocle et les deux premières Philippiques de Démosthènes. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le vendredi à neuf heures.

Antiquités grecques. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le mardi à neuf heures pour les étudiants de première année.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI interprétera, avec les étudiants de première année, la Vie d'Agricola de Tacite et l'Art poétique d'Horace. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de seconde année, les *Captivi* de Plaute et la dixième Satyre de Juvénal. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le samedi à onze heures pour les étudiants de première année. — Les étudiants de seconde année recevront cet enseignement en même temps que celui de *littérature latine*.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le mardi à onze heures pour les étudiants de première année.

Histoire générale. — M. le Prof. ROGET traitera de l'histoire générale depuis l'expédition de Charles VIII en Italie jusqu'au traité de Westphalie. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Introduction à l'étude de l'histoire. — *Compositions historiques.* — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Rhétorique. — M. le Prof. TÖPFFER. — Eléments de grammaire générale. Précis historique de la langue française. Nature, règles et qualités du style. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures pour les étudiants de première année.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur. — Eléments de littérature. Poétique des genres et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Ces exercices auront lieu le mardi à une heure pour les étudiants de première année, et le mercredi à neuf heures pour ceux de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera et commentera, avec les étudiants de première année, l'Andromaque d'Euripide, et quelques idylles de Théocrite. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Le même Professeur interprétera et commentera, avec les étudiants de seconde année, quelques discours du premier livre de Thucydide et la quatrième Pythique de Pindare. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le vendredi à neuf heures.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI traduira, avec les étudiants de première année, la lettre de Cicéron (Marcus) à son frère Quintus *De Administratione provinciae Asiae*, et l'*Épodon* d'Horace. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de seconde année : Cicéron (Quintus) *De petitione Consulatus ad Marcum fratrem*, et des satires choisies d'Horace. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le samedi à onze heures pour les étudiants de première année.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le mardi à onze heures pour les étudiants de première année.

Histoire générale. — M. le Prof. ROÛET continuera son cours d'Histoire générale depuis le traité de Westphalie jusqu'à la mort de Louis XIV. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Histoire suisse. — Le même Professeur exposera la seconde partie de l'Histoire suisse. — Ce cours aura lieu les mardi et samedi à dix heures pour les étudiants des deux années.

Rhétorique. — M. le Prof. TÖPFFER achèvera de traiter des règles et qualités du style, et exposera les principes de

la composition. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures pour les étudiants de première année.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur. — Poétique des genres et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et samedi à neuf heures pour les étudiants de seconde année.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Ces exercices auront lieu le mardi à une heure pour les étudiants de première année, et le mercredi à neuf heures pour ceux de seconde année.

TABLEAU COMPLET

DE

L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1^{re} ET 2^e ANNÉES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	3	4	3	3
Antiquités grecques	1	»	»	»
Littérature latine	3	3	3	3
Exerc. de compos. latine	1	1	»	»
Antiquités romaines	1	1	»	»
Histoire générale	3	3	3	3
Introd. à l'étude de l'histoire	2	»	2	»
Histoire suisse	»	2	»	2
Rhétorique	3	3	»	»
Belles-Lettres générales	»	»	3	3
Exerc. de composition franç.	1	1	1	1
Mathématiques	3	3	5	3
Éléments de statique	»	»	»	2
Notions élém. de physique	»	»	2	»
Philosophie	»	»	»	3
TOTAL	21	21	22	23

B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3^e ET 4^e ANNÉES.

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences et les autres dans la Faculté des Lettres.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	3 ^e ANNÉE.		4 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque.	2	2	2	2
Littérature latine.	1	2	2	2
Herméneutique,	»	»	1	»
Littérature moderne.	3	3	3	3
Histoire.	»	»	2	2
Philosophie rationnelle. . . .	4	4	3	4
Mathématiques élémentaires.	4	4	»	»
Astron. élément. et arpent.	»	»	2	2
Physique.	3	3	»	»
Chimie.	»	»	3	3
Botan. et physiolog. botan.	»	3	2	»
Anatomie comparée.	3	»	»	»
TOTAL.	20	21	20	18

AVERTISSEMENTS.

EXTRAIT DE LA LOI DU 29 MAI 1835 SUR L'ACADÉMIE.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés, au bureau de l'Académie, des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différents cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Articles 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours d'une leçon par semaine en hiver ou de deux en été pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.)

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie

des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard, et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi de 1 à 3 h. est consacré à l'échange des livres.

2° Que le Jardin Botanique est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les jours de fête.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine ; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

Cellérier, Recteur.

Ode la Rive, Vice-Recteur.

F.-J. Pictet, Secrétaire.

Genève, le 18 juillet 1841.
